



# Annexe au règlement de la cantine

## Année 2021 - 2022

### **PREAMBULE :**

Nous rappelons avec cette annexe que le service de la cantine ne constitue pas une obligation légale pour les communes mais un service public facultatif que la commune d'Auteuil Le Roi a choisi de rendre aux familles.

### **OBJECTIF :**

Le règlement intérieur doit permettre à la famille (Parents et Enfants) ainsi qu'au personnel communal affecté à ce service de vivre ensemble dans le respect, la sécurité et la convivialité.

L'enfant doit être respectueux en parole et en acte de tout adulte en charge de son encadrement. Il devra être attentif aux consignes et remarques qui lui seront données. Le respect ne se limite pas envers l'adulte mais doit aussi être de rigueur entre les enfants.

Pour rappel, pendant le repas, il est demandé aux enfants :

- de respecter la nourriture en partageant sans gaspillage.
- de respecter les voisins de tables en mangeant proprement et en se tenant correctement.
- de ne pas quitter sa place pendant le repas sans autorisation.
- de parler doucement.

### **PROCEDURE D'AVERTISSEMENTS ET DE SANCTIONS :**

Un système de croix a donc été instauré sur toute la pause méridienne (avant, pendant et après le repas).

A titre d'exemple :

1. Je ne respecte pas le règlement : 1 CROIX (avertissement des parents par mail)
2. Je manque de respect aux adultes et/ou camarades : 2 CROIX (avertissement des parents par mail)
3. 3 CROIX = LES PARENTS SONT CONVOQUES A LA MAIRIE (par mail)
4. 4 CROIX = EXCLUSION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE NOTIFIEE PAR COURRIER AR selon la gravité des faits

A la fin de chaque période scolaire : remise à zéro du comptage des croix.

Si le personnel de cantine juge un comportement non adapté aux règles de vie, l'enfant se verra apposer une croix correspondant à ses faits et gestes. Si un comportement est jugé particulièrement grave, la Mairie se donne la possibilité de convoquer l'enfant et ses parents dans les plus brefs délais, et d'exclure l'enfant en cas de récidive, comme le stipule le règlement intérieur.